

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.
A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles.
24 heures avant les journaux de Paris.

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 25 novembre.

Depuis la triste fin du ministère des trois jours, il règne entre les feuilles du tiers-parti et le *Journal des Débats*, seul organe des doctrinaires, une polémique fort animée qui, si elle se prolonge dans les chambres ne peut manquer de rendre les commencements de la session piquants à la fois et instructifs pour le pays. Ce sera en effet un curieux spectacle de voir aux prises ces hommes jusque-là si bien d'accord, et qu'une rivalité d'ambition vient de jeter tout-à-coup dans des rangs opposés. Nous connaissons enfin les détails de cette honteuse comédie dont tous les secrets n'ont pas encore été révélés, mais doivent l'être, à moins que le tiers-parti ne consente par dévouement monarchique à l'humiliation du rôle qu'il y a joué.

A vrai dire, malgré la confiance qu'il affecte et le ton arrogant qu'il prend, nous avons bien peur que le courage ne manque au tiers-parti dans la lutte qui va s'engager, et qu'il ne justifie la dénomination flétrissante que ses adversaires lui ont donnée. Il faut convenir aussi que sa position sera très-embarrassante. Comment renverser des hommes dont pendant quatre ans on a été le complice ? Comment combattre un système qu'on a soutenu, défendu toutes les fois qu'il a été attaqué par l'opposition ? Les partisans du ministère ne manqueront pas de profiter de leurs avantages ; ils diront au tiers-parti : Si nous sommes coupables, vous l'êtes aussi, car vous nous avez constamment prêté votre appui ; toutes les lois que nous avons proposées, vous les avez votées ; toutes les mesures que nous avons prises, vous les avez approuvées ; vous n'avez pas réclamé contre l'ordonnance qui mettait Paris en état de siège, et livrait nos ennemis communs à la juridiction expéditive des conseils de guerre ; vous n'avez pas réclamé, lorsqu'au mépris de la constitution, nous avons ouvert une prison d'état à la duchesse de Berry, soustraite ainsi par vous et par nous à la justice du pays. Que pouvez-vous donc nous reprocher ! Les pensions accordées aux chouans ? mais vous ne les avez pas rejetées. — Les violences de la police ? mais elles ont reçu votre approbation. — Les répressions sanglantes de Paris et de Lyon ? mais vous ne les avez jamais répudiées.

Ces réponses sont certainement accablantes, et le tiers-parti pourra pas dire qu'il ne les a pas méritées. Il n'y aura pour lui qu'un moyen d'en atténuer la gravité, ce sera de convenir franchement de ses torts, de les imputer aux circonstances difficiles où il s'est trouvé placé, et de les effacer en quelque sorte aux yeux du pays, en prenant l'engagement de se consacrer désormais à la défense de ses droits, sans s'inquiéter si ces droits sont ou non compatibles avec les prétentions de la pensée immuable. Si le tiers-parti a le courage de faire un aveu semblable, l'opposition ne lui tiendra probablement pas rigueur ; elle lui ouvrira ses rangs ; et alors l'opinion pourra le soutenir encore dans ses luttes contre la doctrine ; mais s'il renonce aux seules ressources qui lui restent, le tiers-parti aura beau se débattre, bon gré malgré, il lui faudra demeurer l'allié du ministère, car il lui appartiendra par le plus terrible des liens, la complicité.

LE MINISTÈRE WELLINGTON TOMBERA PLUTOT QUE LE MINISTÈRE GUIZOT.

Les doctrinaires, à notre avis ne céderont pas devant les chambres, et le tiers-parti sera vaincu ; parce qu'il ne s'appuie pas sur le pays, et qu'il redoute bien plus une révolution nouvelle qu'il ne déteste ses adversaires ; parce que la royauté, sous des formes représentatives, n'est plus aujourd'hui contenue que par la presse ; et que le tiers-parti, réduit à la majorité dans la chambre, ne peut engager une lutte avec la royauté.

Le ministère Wellington se trouve, sous plusieurs rapports dans une position semblable à celle des doctrinaires ; il est repoussé par le pays, il a contre lui la majorité de la chambre des communes ; il a pour lui les affections particulières du roi et l'appui de la cour, pendant que la presse entière lui a déclaré la guerre.

Une circonstance toute favorable à Wellington, c'est qu'il dispose de la chambre des lords ; notre ministère peut bien compter aussi sur la chambre des pairs, mais la majorité des pairs n'est à lui que parce qu'elle est et qu'elle sera toujours à tous les ministres quels qu'ils soient ; au lieu que la grande aristocratie anglaise sait résister quelque fois, qu'elle a ses opinions et sa volonté indépendantes.

Le ministère Wellington a dans la noblesse et le clergé, des soutiens puissants dont manquent les doctrinaires ; tandis que la noblesse aristocratique française est hostile à ces derniers et les hait presque autant que le peuple les hait, de sorte qu'ils n'ont pour eux ni la classe sans privilège, ni la garde nationale, ni la majorité des députés et par conséquent des électeurs, ni l'aristocratie titrée, ni la presse ; ils n'ont que le

Mais la charte de 1830 a fait le roi des Français bien autrement puissant que le roi de la Grande-Bretagne. Lorsque l'aristocratie était maîtresse en Angleterre, elle avait imposé au pouvoir du monarque des limites étroites ; à mesure que, par la réforme, le peuple a gagné du terrain, les limites se sont trouvées posées à son profit ; l'aristocratie a reculé, le peuple a avancé, mais le pouvoir royal est resté stationnaire.

Les précautions jalouses des barons leur sont maintenant opposées à eux-mêmes. La prévention contre les grandes armées soldées et toujours subsistantes en Angleterre ; l'aristocratie dans son intérêt l'avait inspirée au peuple, et le peuple maintenant la conserve à son profit ; Guillaume IV n'a pas d'armée capable de résister à l'opinion publique, et la noblesse pour avoir désarmé son chef, ne trouvera nul moyen de faire soutenir ses prétentions par la force.

La charte des barons anglais plus hardie que la nôtre a laissé aussi plus de liberté au peuple ; et les commentaires que nos députés ont ajoutés à l'œuvre doctrinaire par les lois qu'ils ont faites, ont augmenté les précautions prises contre toute manifestation de l'opinion générale. Le peuple anglais se rassemble, s'associe, et nul n'a droit d'y trouver à redire ; il peut se concerter, compter ses voix et venir ensuite faire entendre au ministère cet argument irrésistible : La majorité de la nation ne veut pas de vous.

Nous n'avons pas besoin de rappeler la sévérité de nos lois contre l'association, et surtout la sévérité des mesures extralégales employées en France contre ce crime devenu le plus grand de tous. Nous n'avons pas besoin de dire que le fait seul de se réunir en grand nombre pour recueillir des signatures sur une pétition hostile au pouvoir serait incriminé, poursuivi et probablement puni ; et que tout moyen de constater la volonté générale est légalement impossible.

Il suffira donc en France pour le maintien des doctrinaires que le peuple ne sorte pas de la légalité que ces mêmes doctrinaires lui ont faite ; tandis qu'en Angleterre il faut encore au ministère l'assentiment populaire, parce que cet assentiment peut se constater aisément, se formuler en pétitions, en votes dans les clubs, et ne peut pas, comme chez nous, être supposé lorsqu'il n'existe pas.

Si le peuple anglais repousse Wellington, il faudra que Wellington se retire ; le peuple français repousse les doctrinaires ; mais il leur suffira pour se maintenir de faire peur à la majorité de la chambre.

V. P.

LES DOCTRINAIRES ET LE MONITEUR DE GAND.

On sait que MM. Guizot et Bertin de Vaux rédigeaient dans les cent-jours le *Moniteur de Gand*.

Voici ce qu'on lit dans le numéro du 14 avril 1815 :

« LE DUC DE TRÉVISE donna à Louis XVIII, la preuve consolante que la religion du serment et la foi de l'honneur n'étaient point dédaignées par tous les braves dont l'armée française s'enorgueillit.

« Le roi de France est encore sur son trône malgré son exil. Qu'est-ce qu'un trône, a dit Bonaparte ? *Quatre planches et un morceau de velours*. Le trône matériel n'est pas, en effet, autre chose et nous lui abandonnons celui-là. Mais LE TRÔNE MORAL, L'HERÉDITÉ LÉGALE QUI LE TRANSMET, VOILÀ CE DONT LOUIS XVIII EST EN POSSESSION PLEINE ET INCONTESTÉE, et voilà le trône sur lequel Bonaparte ne peut jamais figurer, même comme prétendant. Louis XVIII est dans la plénitude de son droit au trône par le contrat qui date de neuf siècles, entre la famille royale de France et toutes les familles françaises, par la continuité de ce contrat pendant 35 règnes et 35 générations, *par les sanctions solennelles que lui ont ajoutées d'âge en âge toutes les assemblées nationales légalement élues*, même l'assemblée constituante. »

Si M. de Trévise continue à être fidèle à la religion du serment, si MM. Guizot et Bertin de Vaux ne sont pas deux charlatans sans principes, ils doivent rendre à celui qui est roi par la continuité d'un contrat de 35 règnes et de 35 générations le trône occupé par un usurpateur ; ils doivent évincer Louis-Philippe pour rétablir Charles X, et ils sont en position de le faire, car l'un, M. Bertin de Vaux, est le conseiller intime de l'usurpateur, les deux autres, MM. Guizot et Mortier, sont ses ministres.

Voilà où en sont ces trois personnages. Pour rester fidèles à leurs principes, ils doivent trahir Louis-Philippe, et ils ne peuvent rester fidèles à Louis-Philippe sans trahir leurs principes. Ainsi, quelque parti qu'ils prennent, ils ne peuvent échapper à la flétrissure de l'opinion publique : Traîtres ou fidèles, ils se déshonorent.

Au moment où lord Wellington revient aux affaires en même temps que le rédacteur du *Moniteur de Gand*, M. Guizot, il n'est pas sans intérêt de voir comment ce journal parlait de l'affaire de Waterloo. Plusieurs journaux publient la citation suivante :

« La victoire la plus complète vient d'être remportée sur l'ennemi et l'opresseur de la France, par une partie des forces des-
« Unies à châtier le perturbateur de la paix publique. . . .
« L'audace de l'usurpateur, son plan d'agression, mérité avec
« une longue réflexion, exécuté avec cette dévorante activité qui
« le caractérise et que redoublait la crainte d'un irréparable re-

« vers, la rage féroce de ses complices ; le fanatisme de ses
« soldats, leur bravoure digne d'une meilleure cause, tout a cédé
« au duc de Wellington, à cet ascendant de la véritable gloire
« sur une détestable renommée, l'armée de Bonaparte, cette ar-
« mée qui n'est plus française que de nom, depuis qu'elle est
« le terreur et le fléau de la patrie, a été vaincue et entièrement
« détruite. . . .

« Nous attendons à tout moment les particularités de
« cette grande victoire, qui est décisive pour l'issue de cette
« guerre sociale, dont elle doit avancer l'heureux terme. »

Il est bon de rappeler que l'éditeur de ce journal était M. Bertin du *Journal des Débats*.

Le *Messenger* publie encore ce soir la citation suivante sur le supplice du maréchal Ney :

« Ainsi a fini un guerrier justement célèbre par sa valeur, mais qui a déshonoré une vie héroïque par une trahison sans égale dans l'histoire et par un système de défense presque aussi déshonorant. . . . Avec plus d'élevation dans le caractère, il aurait reconnu que ce n'était point par de vaines subtilités, par de misérables chicanes de droit qu'un criminel tel que lui pouvait désormais échapper au châtiment.

« Voilà donc une GRANDE JUSTICE ACCOMPLIE ! et les circonstances qui en ont accompagné la préparation et l'accomplissement la rendent plus imposante encore ! Si les avocats n'ont pas été admis à développer entièrement le dernier moyen qu'ils voulaient faire valoir en sa faveur, c'est que ce moyen était déplacé dans l'ordre de la discussion judiciaire.

« La manière même dont les pairs de France ont voté la fin du procès complète tout ce que la forme de ce procès et de ce jugement présente, nous ne dirons pas seulement DE NOBLE ET DE GÉNÉREUX, mais D'INDULGENT. . . . La mort a été votée à la presque unanimité. . . .

« La postérité, à laquelle l'accusé en a appelé, ratifiera donc ce jugement, déjà confirmé par tous les contemporains impartiaux, par tous les esprits qui ne sacrifient pas l'évidence à des préventions passionnées. Et l'histoire exercera sur la mémoire du maréchal Ney une justice qu'il est aisé de prévoir ! »

Il n'est pas un français, dit le *Courrier*, dont le cœur ne bondisse d'indignation en lisant ces lignes ; mais le parti qui compte dans ses rangs les auteurs de ces écrits, n'a pas de prétention à la popularité ; il ne veut dominer que par les baionnettes. Cette explosion de ses sentiments anti-nationaux à une époque où il ne se croyait pas obligé de dissimuler, ne peut que le recommander à la bienveillance de l'étranger, et constater son irrévocable incompatibilité avec tout ce qui tient à la révolution, à la gloire et à la liberté du pays : c'est une double raison qui doit maintenir son crédit.

Il paraît que l'homœopathie fait des progrès rapides en Amérique. Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent au succès de la nouvelle méthode, liront avec plaisir les détails suivants que nous empruntons à une lettre écrite de New-York par le docteur Channing :

« Quoique l'homœopathie eût déjà, depuis quelques années, pris pied sur cette terre de liberté, ses disciples d'abord étaient peu nombreux. Leur nombre s'accroît tous les jours. Six médecins de notre ville professent ouvertement les principes de la nouvelle méthode, et d'autres à moitié convertis, en font l'objet d'un examen sérieux. A Philadelphie, sous les auspices de M. Herving, la doctrine recrute chaque jour de nouveaux prosélytes. »

On lit dans la Tribune :

La rentrée du ministère doctrinaire est un défi éclatant porté à la chambre des députés qui ne fera pas semblant de s'en apercevoir ; cette provocation du système en général encourage les provocations particulières de ses partisans : la conduite de MM. Villémain et Cousin en est bien une preuve. En renonçant à leurs préceptes de 5,000 et de 3,000 fr. sans abandonner les 10,000 fr. de conseiller, ces deux vicaires-généraux de la doctrine reculaient devant l'opinion de la chambre qu'ils savent leur être contraire ; maintenant ils croient pouvoir la braver impunément : l'expérience prouvera qu'ils ont raison.

Le même journal rapporte ce qui suit :

On dit que la défense de représenter *Pinto* n'était pas, tout-à-fait étrangère à la rancune que M. Thiers garde à M. Népomucène Lemerrier, lequel, on se le rappelle fort bien, refusa dans le temps de donner sa voix au ministre de l'intérieur, lorsque celui-ci se présenta pour entrer à l'Institut : « Je ne veux pas voter pour un ministre, aurait dit M. Lemerrier. — Mais ce titre de ministre, répliqua M. Thiers, ne peut pas empêcher que mon ouvrage sur la *Révolution française* ne soit bon. — Si fait, riposta vivement le vertueux académicien ; car votre conduite comme ministre est si fort en opposition avec vos sentiments comme écrivain ; j'ai tant de peine à m'expliquer qu'après avoir fait l'éloge de Gouthon, de Danton, etc., et de la Convention, vous envoyiez aujourd'hui vos amis politiques au Mont-St-Michel, que je ne puis pas regarder la *Révolution française* comme un ouvrage écrit consciencieusement ! »

La Tribune dit encore :

La commission des auteurs s'est réunie hier, rue Vivienne, chez M. Guyot, agent général des auteurs dramatiques, à l'effet de délibérer sur la défense de continuer les représentations de *Pinto*. L'assemblée était présidée par M. Népomucène Lemerrier lui-même ; une sous-commission a été désignée par la voie du sort, pour se rendre auprès de M. le ministre de l'intérieur et lui soumettre quelques observations. En faisant cette démarche, les auteurs ne voulaient que se mettre en règle dans le cas d'une protestation ; mais il est certain, à l'heure qu'il est, que l'autorité, permet les représentations de *Pinto*, moyennant la suppression du mot : *Abas Philippe* ! Qu'on se reporte aux premiers jours de la révolution de juillet, et qu'on dise si tant de précautions eussent été nécessaires ! . . .

Dès demain lundi l'on jouera donc Pinto, avec la suppression du mot *Abas Philippe!*

On lit dans le National :

Après trois jours entiers de délibération, le conseil des ministres s'est décidé à lever l'interdit qu'il avait lancé sur le drame de *Pinto*. Le théâtre de la Porte-St-Martin donnera lundi la seconde représentation. Bien des gens chercheront à connaître la raison de ce changement dans les intentions ministérielles, et la police nous est à bon droit trop suspecte, pour que nous ne redoutions pas quelque piège de ce libéralisme tout nouveau pour elle.

Plus l'ouverture de la session approche, et plus la crise devient périlleuse pour le ministère restauré. Une émeute est un moyen si utile pour rallier les frayeurs volontaires ou réelles du tiers-parti et des consciences flottantes ! il a si bien réussi jusqu'à ce jour que personne ne se refusera à croire que la police cherche à en renouveler l'expérience.

Une bataille à la Porte Saint-Martin, comme M. d'Argout en organisait une, il y a bientôt un an, sur la place de la Bourse, calmerait bien des scrupules, fournirait de merveilleux arguments pour la discussion de l'adresse : c'est à la sagesse du public à déjouer une si pauvre manœuvre. La querelle est trop sérieuse pour pouvoir se compromettre dans le parterre d'un théâtre.

Le *Standard*, journal tory, donne, sur la foi d'un correspondant, les détails suivants sur l'effet produit aux Tuileries par la nouvelle de l'avènement du duc de Wellington au ministère :

A quatre heures du matin, Louis-Philippe fut tiré d'un profond sommeil par l'arrivée du courrier extraordinaire de Londres, porteur de la nouvelle de la chute des whigs. Aussitôt il se lève, lit les dépêches, se promène en long et en large dans sa chambre jusqu'à ce que le jour ait paru : puis à sept heures, il envoie chercher tous ses *satellites*, c'est-à-dire les doctrinaires. Il dépêche M. Guizot chez M. de Broglie, pour le sonder ; il envoie chez lord Granville ; il commande qu'on lui apporte tous les journaux anglais dès qu'ils arriveront, et à huit heures précises, il met en mouvement le télégraphe pour faire venir au plus tôt Soult à Paris.

Aucun ministère ne s'étant encore formé, à cause de la mésintelligence toujours flagrante entre Guizot et Thiers, au sujet de M. de Broglie, dont l'un veut et dont l'autre ne veut pas, ou plutôt la pensée immuable, Louis-Philippe proposa de suspendre tout arrangement jusqu'à ce que le roi d'Angleterre eût nommé son nouveau cabinet.

Cette proposition contraria fort M. Thiers, qui avait pris d'avance possession de l'hôtel du ministère de l'intérieur. Cependant il se contenta assez bien, contre sa coutume ; il ne fut pas de trop mauvais ton. MM. de Broglie et Bertin de Vaux s'étonnèrent de ce que l'on pût avoir peur des tories ; d'un autre côté, pairs, députés, banquiers, et je ne sais quoi encore, arrivèrent en foule aux Tuileries pour dire leur avis ou offrir leurs conseils, qui, en voitures élégantes, qui, en cabriolets de place, qui, en fiacres vermoulus, qui, à pied. La reine n'est visible pour personne. Du reste, une tristesse profonde est répandue dans le château. Le conseil des ministres est en permanence.

On lit dans le National :

Le *Journal de Paris* annonce qu'enfin le ministère est constitué par la nomination de M. l'amiral Duperré, qui a accepté le portefeuille de la marine. M. Duperré ne s'est pas senti les mêmes répugnances que M. l'amiral Roussin a si bien exprimées dans une lettre que nous avons publiée il y a quelques mois, et nous le remercions pour lui. Le commandant de la station de l'île-de-France, qui, si long-temps encore après nos désastres de Trafalgar, se maintint, avec de si faibles moyens, dans les mers de l'Inde ; l'habile et heureux commandant de l'expédition d'Alger, qui dès-lors, et sous le pavillon blanc, laissait si bien voir ses méfiances et sa vigoureuse haine contre l'Angleterre, un tel homme, disons-nous, venant au conseil au moment même où nos vieux ennemis reparaissent aux affaires, ce serait là certainement quelque chose de significatif, s'il n'était appelé à siéger dans ce conseil à côté des rédacteurs du *Moniteur* de Gand et des déserteurs de 1815.

L'acceptation de l'amiral Duperré, qui étonnera le public, lui a coûté, nous assure-t-on, beaucoup à lui-même : ses refus étaient formels et obstinés. C'est par ordre supérieur qu'il entre au conseil, et comme un devoir du service. M. Mortier ne donne pas non plus d'autre raison de sa résignation à prendre le portefeuille de la guerre et la présidence. Enfin, que M. Duperré reste à la marine ; qu'il lui donne, s'il peut, toute l'impulsion, toute la splendeur que nous n'avons jamais cessé, pour notre part, de demander au milliard du budget : il aura rendu à son pays un immense service, en lui préparant d'importants moyens de défense que les temps qui approchent lui rendront si nécessaires.

P. S. Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance de nomination de l'amiral Duperré.

STATISTIQUE.

Le budget de la ville de Paris s'élève à	40,000,000 f.
Les hospices dépensent	12,000,000
Les quatre contributions directes du département de la Seine s'élèvent à	25,000,000
L'enregistrement y produit	25,000,000
Les contributions indirectes, les postes et la loterie s'élèvent à	48,000,000
Ensemble	150,000,000

Il n'y a sur le continent que trois puissances dont le revenu soit supérieur à celui de la seule ville de Paris, savoir l'Autriche, la Russie et la Prusse ; le revenu de cette dernière puissance n'est que de 180 millions, c'est-à-dire 30 millions seulement de plus que la ville de Paris. Toutes les autres puissances ont un budget inférieur aux impôts payés par notre capitale : l'Espagne, Naples, la Belgique, la Hollande, la Sardaigne, le Portugal, le Danemark, la Suède, etc., sont tous dans ce cas ; la plupart de ces puissances de second ordre atteignent à peine la moitié des taxes payées par Paris. Et cependant notre diplomatie est humble en présence des potentats qui les gouvernent par la grâce de Dieu !

Les 150 millions sont perçus dans le département de la Seine sur une population de 935 mille habitants, dans laquelle on compte deux cent mille indigènes connus enregistrés. Que l'on juge, d'après ce chiffre, des misères, des privations et des souffrances que la Morgue ou la fosse commune se chargent seules de constater !

Voici le nombre des indigènes connus à Paris pour l'année 1831 ; indigènes connus admis dans les hospices 58,398

valides admis dans les hospices	16,734
Secours à domicile	88,244
Enfants admis dans les écoles de charité	20,072
Enfants admis dans l'hospice des enfants trouvés	6,112
Enfants placés par l'hospice des orphelins	410

Total des indigènes 198,970

L'économie des taxes municipales est telle que les pauvres comme les riches, les mendiants comme les millionnaires, apportent leur tribut à l'administration la plus dispendieuse, la plus routinière, la plus gardienne des abus qui se puisse concevoir.

C'est le *National* qui a écrit ces lignes : on voit bien qu'il ne connaît pas l'administration de Lyon.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

OCTROI.

Voitures particulières suspendues soumises aux visites, à l'entrée de Lyon.

AVIS.

Extrait de la loi du 24 mai 1832.

« Art. 9. Les dispositions des articles 7, 8 et 9 de la loi du 29 mars 1832, relatives aux octrois de Paris, sont rendues applicables à toutes les communes du royaume ayant un octroi. »

Extrait de la loi du 29 mars 1832.

« Art. 7. Les voitures particulières suspendues seront, à l'avenir, soumises, aux entrées de Paris, aux mêmes visites que les voitures publiques. »

« Art. 8. Les dispositions des articles 27 et 46 de la loi du 28 avril 1816 seront applicables à la fraude sur toutes les denrées sujettes aux droits d'octroi, à l'entrée dans Paris : toutefois, l'amende ne sera plus que 100 à 200 fr., pour la fraude dans les voitures particulières suspendues. »

« Art. 9. L'introduction ou la tentative d'introduction dans Paris d'objets soumis aux droits d'octroi, à l'aide d'ustensiles préparés ou de moyens disposés pour la fraude, donnera lieu à l'application des articles 223, 224 et 225 de la même loi. »

En exécution des articles des lois ci-dessus rappelées, le public est prévenu que les voitures particulières suspendues ne peuvent pas plus être dispensées d'être visitées aux barrières de Lyon, que ne le sont, depuis longtemps, les autres voitures publiques.

Le présent avis sera affiché dans l'intérieur de la ville, aux lieux accoutumés, et un exemplaire sera placardé dans chaque bureau d'octroi.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 21 novembre 1834.

Le maire de la ville de Lyon,

PRUNELLE.

ADJUDICATION

Des travaux à faire dans la salle du Rhône, bâtiment du collège royal, pour y établir un amphithéâtre destiné aux élèves qui doivent suivre le cours de Chimie.

Montant du devis	5,555 fr. 94 cent.
Dépenses imprévues	444 6

Ensemble 6,000 fr. 00 cent.

Nous maire de la ville de Lyon,

Donnons avis,

Que lundi premier décembre prochain, en séance publique, à l'heure de midi, nous recevrons les soumissions cachetées des entrepreneurs qui voudront se charger d'exécuter les travaux nécessaires à l'établissement d'un amphithéâtre dans le bâtiment du collège royal.

Les soumissions embrasseront l'ensemble des travaux, seront à tant pour cent de rabais sur le montant du devis. Elles seront paraphées et numérotées par nous, et l'ouverture en sera faite publiquement.

L'adjudication sera tranchée en faveur de celui des soumissionnaires qui aura fait l'offre la plus avantageuse, pourvu, toutefois, qu'il réunisse les conditions nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Le devis et le cahier des charges sont déposés au secrétariat de la mairie, où les personnes qui désireraient concourir à la présente adjudication pourront en prendre connaissance tous les jours, excepté les jours fériés, depuis neuf heures jusqu'à quatre.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 21 novembre 1834.

Le maire de Lyon,

PRUNELLE.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 novembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 25 novembre.

On avait dit qu'on ne s'occuperait de la nomination du ministre de la marine qu'au retour de M. Humann ; il n'en a pas été ainsi. Le *Moniteur* contient l'ordonnance royale qui nomme ministre de la marine l'amiral Duperré. Le gouvernement destinait ce poste à M. Guilleminot qui a été longuement et vainement sollicité de s'associer à l'impopularité des doctrinaires.

— Vous savez que c'est demain lundi que M. Girod (de l'Ain) commence devant la cour des pairs la lecture de son volumineux rapport, et que le nombre des prévenus est de 309.

J'aurai soin de vous tenir au courant des débats de la haute cour.

— La police a permis la continuation de la représentation de *Pinto*, à condition que les mots : *Abas Philippe!* qui ont produit tant de scandale, seront supprimés. Cette allusion était la plus brutale, mais non point la plus piquante de la pièce.

— Deux nouvelles caisses d'épargne viennent d'être autorisées, l'une à Besançon, l'autre à Nantua.

— Il y a aujourd'hui dans tout Paris des réunions prépara-

toires pour l'élection des membres du conseil-général de la Seine.

— Un journal parle d'un personnage qui touche, dit-on, sur les fonds secrets du ministère de l'intérieur, un traitement de 40,000 f.

Ce personnage qu'on ne désigne pas autrement est M. de M..., ami particulier de M. de Talleyrand, et agent direct du roi Louis-Philippe qui le fait payer par les fonds du ministère de l'intérieur, afin d'économiser les deniers de la liste civile.

M. de M.... est souvent en mission à Londres ; il y avait été envoyé spécialement avec des instructions séparées de M. Thiers et du roi, lors du voyage de M. Dupin en Angleterre, et il était chargé de rendre compte au Château et au ministère de toutes les démarches du député incohérent, car c'est ainsi que s'appelle aujourd'hui M. Dupin.

M. M.... et le roi, et M. Thiers en sont encore à savoir aujourd'hui comment il se fait que le contenu d'une de ces correspondances confidentielles ait paru en entier le jour même de son arrivée à Paris, dans un des journaux de l'opposition.

— La démarche du Rothschild de Paris auprès du roi Louis-Philippe, après la nomination du ministère Bassano, a eu son pendant à Londres. Le léviathan du royal exchange est allé trouver le lord premier ministre et lui demanda s'il pouvait apprendre de lui que la politique de l'Angleterre ne changerait point au-delors par le fait de la nouvelle administration. Milord duc a répondu qu'il ne pouvait répondre, mais que toutefois et quant à présent la politique étrangère de la Grande-Bretagne n'éprouverait point de modification essentielle.

— Les journaux anglais arrivés aujourd'hui ne donnent aucun détail sur les projets que peuvent avoir Guillaume IV et Wellington pour la composition du personnel de leur cabinet. Ces feuilles prétendent que le ministère doctrinaire a peu de chances de durée. En France, on en dit autant du ministère Wellington. Vous voyez qu'il y a toujours sympathie entre les deux nations.

— Lorsque M. Brougham a été remettre les sceaux au roi, il a reçu partout sur son passage l'accueil le plus flatteur.

Toulon, 18 novembre.

Je vous ai parlé des bruits qui circulent sur le départ prochain de l'escadre de Toulon, aujourd'hui on annonce des armemens nouveaux. Il serait question de renforcer l'escadre de la Méditerranée, et l'on donne pour certain que le vaisseau *l'Alger*, qui vient de sortir du bassin après avoir reçu son doublage en cuivre, va entrer immédiatement en armement, ainsi que les frégates *l'Iphigénie* et *la Galatée*, et les bricks *le Grenadier* et *le Dragon*.

Le vaisseau *le Marengo* a remplacé hier *l'Alger* dans le bassin.

On va hâler sur les chantiers du vaisseau *l'Alger*, la frégate *la Cybèle* qui sera rasée pour être convertie en corvette.

Ces dispositions d'armement sont, dit-on, motivées par les affaires d'Orient. La Russie pousse toujours à la guerre et ses émissaires cherchent toujours à faire soulever la Syrie contre Méhémet ; mais, d'après tous les rapports, l'armée de ce dernier, bien organisée et bien aguerrie, est en état de triompher de tous les obstacles.

A Alexandrie, la plus grande activité règne dans les travaux de l'arsenal. On a fait des réquisitions d'ouvriers pour mettre à flot la plus grande partie des bâtiments qui sont en construction et pour achever le radoub de ceux qui sont en réparation. La flotte qui est sortie, il y a peu de temps, manœuvre devant Alexandrie et n'attend que les derniers ordres pour aller se mesurer avec l'escadre ottomane. Les vaisseaux égyptiens sont commandés, la plupart, par des officiers français et italiens pleins de capacité et de bravoure, et, en cas de rencontre, le succès ne sera pas douteux. Les Egyptiens portent aux Turcs une haine implacable, et ils ont sur eux l'avantage de l'instruction.

NOUVELLES.

On lit dans un journal :

Au moment où un nouveau ministre s'installe dans son hôtel, il est d'usage que le caissier lui apporte les 15,000 fr. de joyeuse entrée que les lois de finances lui accordent pour ses premiers frais d'établissement : c'est son denier à Dieu. Que cela se soit passé à l'égard des cinq ministres qui ont occupé ces jours derniers au pouvoir pendant quarante-huit heures, nous n'y voyons rien à dire : ils ont bien gagné cette malheureuse rétribution par le revers subit de fortune dont elle a été suivie. Mais si la règle exige la même chose par rapport aux cinq démissionnaires qui reviennent après une si courte interruption de leurs fonctions, ceci devra paraître un peu dur aux contribuables, et ils jugeront probablement qu'on aurait tout aussi bien fait de les garder : c'est aussi notre avis.

— On assure qu'un des premiers travaux de M. Thiers, en rentrant au ministère, a été d'écrire aux préfets de se tenir en mesure pour de nouvelles élections, en cas de dissolution de la chambre. (*Tribune.*)

— On fait en ce moment, au ministère de l'intérieur, dans le cabinet particulier de M. Thiers, un travail qui a pour but de connaître de quelles forces certaines le ministère peut disposer dans la chambre. Les voix qui lui sont acquises envers et contre tous s'élèvent, assure-t-on, à 150. Le tiers-parti en compte 77, l'opposition patriote 110, l'opposition légitimiste 11 ; reste 111 voix douteuses, sur lesquelles le ministère va bien certainement faire agir toute la magie de ses menaces et de ses promesses. Il y va pour lui de la vie ou de la mort, et l'issue de la lutte est, comme on voit, assez chanceuse. (*Tribune.*)

— Les ministres attendent avec une grande impatience l'arrivée de M. de Talleyrand ; ils paraissent tenir à ce que le vieux diplomate accepte de nouveau l'ambassade de Londres ; jusqu'à présent tout s'est traité par correspondance. M. de Talleyrand a refusé, prenant pour prétexte que lié par ses opinions aux whigs et au ministère de lord Grey, il serait dans une fausse position en acceptant le poste d'ambassadeur, auprès d'un cabinet tory ; qu'il connaissait personnellement, il est vrai, le duc de Wellington, mais que les liaisons politiques étaient tout à fait indépendantes des amitiés individuelles, en Angleterre surtout où les camps étaient si formellement séparés.

La cour espère vaincre ses répugnances, et le roi invoque sans doute le dévouement de M. de Talleyrand, comme il a invoqué le dévouement de tant d'autres personnages politiques pour les faire entrer dans son système et dans son ministère.

Si M. de Talleyrand n'accepte pas, on a bien songé à le remplacer par M. de Broglie, comme compensation à la présidence du conseil que M. Guizot n'a pu lui faire donner. Mais les mêmes obstacles existent pour lui comme pour M. de Talleyrand, ce sont ses liaisons exclusives avec les whigs. (Courrier Français.)

— Quelques journaux annonçaient ce matin qu'à la suite d'un conseil de cabinet, la formation de 200 bataillons de réserve, forts chacun de deux mille hommes, avait été décidée.

Cette nouvelle n'est ni confirmée, ni démentie par le journal ministériel du soir. Il faut en conclure qu'elle est fautive, mais qu'il plairait assez au ministère de laisser croire à ses belliqueuses dispositions, sans avoir diplomatiquement à en répondre, et d'allier ainsi les honneurs du courage et les profits de la pusillanimité.

Au moment où la lutte parlementaire se prépare, toute diversion est bonne pour distraire l'opinion publique, et celle-là vaut mieux qu'une autre, puisqu'elle grandit le ministère de toute la hauteur des susceptibilités nationales qu'on lui prête. (Constitutionnel.)

— La soirée de lord Granville avait attiré hier une plus grande affluence que de coutume; plusieurs ministres, des membres du corps diplomatique et de nos assemblées s'y étaient rendus, sans doute pour donner des marques d'intérêt à l'ambassadeur d'Angleterre qu'on présume devoir, de son propre mouvement, cesser ses fonctions auprès de notre cour, dans le cas où le nouveau cabinet parviendrait à se constituer.

Parmi les assistants figurait aussi M. le duc d'Orléans qu'on a entendu s'exprimer sur le départ présumé de lord Granville, et sur la retraite du cabinet au nom duquel il représentait son pays, d'une manière qui ne manifesterait pas beaucoup de sympathie pour celui qui va le remplacer.

Du reste, ce cabinet ne se compose encore que du seul président chargé de le former, et le duc de Wellington tient en ce moment lieu de tout un conseil. On croit que S. G. ne proposera au roi aucun nom pour remplir ces nombreuses vacances, jusqu'à ce que la réponse de M. Peel, aujourd'hui à Milan avec sa famille, lui soit parvenue. Des ouvertures ont été faites, en attendant, à M. Stanley, dont l'acceptation pourrait entraîner celle du duc de Richmond et de lord Goderich.

L'accession de ces débris du ministère Grey dans sa première formation, constituerait un ministère de coalition qui seul, assure-t-on, aurait quelques chances de pouvoir tenir devant la chambre réformée. (Constitutionnel.)

— Lord Granville annonçait, dit-on, qu'il quitterait bientôt l'ambassade anglaise à Paris; il ajoutait que le duc de Wellington n'avait encore manifesté aucune intention pour ce remplacement; que même si le duc s'alliait à une fraction de whigs modérés, il n'était pas impossible qu'il lui fit insinuer de rester à Paris. L'intention de lord Granville était de refuser toutes ces offres, sa mission finissant naturellement avec le ministère whig. L'opinion de l'ambassadeur était également que le comte d'Aberdeen ne serait pas choisi, parce que le duc de Wellington n'oserait faire cet outrage à la France.

La démission de lord Granville ne serait donnée qu'après la formation définitive du ministère tory, si elle s'accomplit. (Idem.)

— On lit dans l'Armoricaïn :

M. Ch. Dupin, nous écrit-on, doit à son titre d'ingénieur de la marine son portefeuille. C'est toujours lui qu'on charge du rapport du budget de ce département. Pour faire voir combien il aurait besoin d'aller dans nos ports de mer pour joindre la pratique de marin à ses connaissances théoriques, nous rappellerons qu'il fit construire une fois un vaisseau d'après ses règles hydrauliques, mathématiques et théoriques; ce vaisseau était magnifique; mais il ne put pas le faire aller à la mer, parce qu'il s'échoua immédiatement.

— L'artilleur Picard, qui s'était évadé si miraculeusement de la prison de l'Abbaye, et qui avait été repris et conduit à Laon, s'est échappé, il y a deux jours, des prisons de cette ville.

Le Journal de l'Aisne donne des détails sur cette évasion :

Mardi, 18 novembre, à dix heures du matin, Picard avait aux pieds des fers et un boulet pesant ensemble 25 livres; aidé sans doute par ses compagnons de captivité avec lesquels il se trouvait alors dans la cour intérieure de la maison d'arrêt, il saisit l'instant où le concierge venait de terminer sa ronde, brise ses fers et s'élève sur une fenêtre distante du sol d'environ cinq pieds; de là il gagne une fenêtre du premier étage en franchissant un nouvel intervalle de huit pieds. Placé là, il se trouvait à six pieds de distance de l'angle du bâtiment et du mur qui clôt la cour intérieure; il s'élance avec audace et se cramponne avec force au sommet de ce mur sur lequel il est bientôt parvenu. Il se trouvait alors encore séparé du mur d'enceinte par le chemin de ronde, d'une largeur, en cet endroit, de huit pieds au moins.

Se confiant avec courage au prolongement d'une gouttière de zinc qui s'avance sur le chemin de ronde, il diminue cette distance, s'élance de nouveau, atteint le mur d'enceinte, et, se suspendant par les mains, se laisse tomber d'une hauteur de 18 à 20 pieds; aperçu en ce moment par un serrurier voisin de la maison d'arrêt, qui se mit tout de suite à sa poursuite. Picard se sauve vers le rempart; des ouvriers allaient se saisir de lui lorsque, montant sur le mur du rempart, il s'élance vers un des arbres de la promenade qui entoure la ville, se laisse glisser rapidement, suit quelques instants le rempart extérieur et bientôt descend avec rapidité la montagne et se dirige vers un bois où il disparaît.

Le nommé Beauvallet, condamné il y a deux jours à deux ans de prison, pour vol, qui sans doute a été le principal complice de Picard dans cette évasion et qui devait l'accompagner dans sa fuite, a été saisi au moment où il franchissait le mur d'enceinte.

La veille, Picard, se plaignant au concierge de l'insuffisance de la ration de pain qui lui est accordée, lui dit : « Puisqu'il en est ainsi, je vous préviens que demain j'irai souper en Belgique. — Allons, déployez vos ailes, lui dit le concierge en riant, que je vous voie partir. — Non, répondit Picard, c'est pour demain, comptez-y. » Il a tenu parole. Picard, qui

portait habituellement des sabots depuis son arrestation, avait eu soin de mettre ses bottes.

— On lit dans un journal de Paris :

La police a fait hier une découverte des plus importantes. Depuis quelques jours, son attention avait été éveillée sur une maison située rue de Larochehoucault (Chaussée-d'Antin), où l'on voyait entrer souvent et pendant la nuit des individus suspects. Une perquisition fut ordonnée, et elle a amené les résultats suivants; une chambre de cette maison était un atelier complet à l'usage des voleurs.

On y a trouvé placés, dans des cases différentes et avec beaucoup de symétrie, environ 500 instruments, tels que fausses clés, limes, scies à la main, ciseaux, vrilles, vilebrequins, etc. Dans une armoire étaient rangés des poignards, des masques, de la poudre et de la cire propre à prendre l'empreinte des serrures; de plus, de fausses médailles de commissionnaires et de cochers.

Dans une autre pièce voisine se trouvaient quelques menus objets paraissant former des résidus de vols. Dans le nombre, les agents de police ont recueilli un passeport à l'adresse d'un négociant de la rue Saint-Denis; vérification faite, il a été reconnu qu'une soustraction considérable avait été commise l'été dernier, à l'aide de fausses clés et d'effraction, chez ce négociant.

Quatre individus ont été arrêtés pendant le cours et à la suite de cette perquisition.

— Le 17, vers neuf heures et demie du matin, un tonneau qu'on nettoiyait sous les yeux de M. le président de la cour royale de Besançon, au moyen de la chaux, et qu'on tenait exactement bouché après y avoir versé sur la chaux une certaine quantité d'eau, a cédé à l'effort de la vapeur qui se dégageait, et éclaté avec une affreuse détonation. Le fond a été lancé d'un bout à l'autre d'une cour très-longue. M. le président a été renversé, et, en tombant, s'est cassé le fémur un peu au-dessous de sa partie moyenne. Un des fragments de l'os a déchiré la peau et a fait saillie au-dehors. La commotion a été telle que M. le président est resté près de deux heures sans connaissance.

Bien que la chaux ait couvert tout son visage, elle n'a offensé que les yeux; mais on a lieu d'espérer que le blessé ne perdra pas la vue.

Le manœuvre qui rinçait le tonneau, se trouvant sur le côté de celui-ci au moment de l'explosion, n'a éprouvé aucune atteinte.

(L'Impartial de Besançon, du 20 novembre.)

— L'un des propriétaires les plus aisés de la commune de l'Albenc, arrondissement de St-Marcellin, après quelques jours d'aliénation mentale, s'est suicidé dans la nuit du 9 au 10 de ce mois en se précipitant par la fenêtre de sa chambre sur le pavé.

Une lettre que nous recevons d'un de nos abonnés attribue cet accident aux causes suivantes :

La commune de l'Albenc a un procès avec M. de C... son ancien seigneur, depuis son maire sous la restauration, au sujet d'un terrain qui, de temps immémorial, sert de champ de foire et pour quelques autres objet d'utilité communale. Le juge de paix a maintenu M. de C... en possession. Le 27 juillet dernier, le conseil municipal délibéra d'interjeter appel de cette sentence, et le malheureux qui vient de se donner la mort, et qui faisait alors partie du conseil, signa cette délibération. Ce fut pour lui matière à des reproches continuels de la part de ceux qui prennent l'intérêt de M. de C..., et ils ont fait si bien que, désigné par le sort comme membre sortant du conseil municipal, il n'a pas été réélu.

Il paraît qu'on parvint à lui persuader qu'un moyen de rentrer dans les bonnes grâces de M. de C... était de retracer sa signature, et le 15 de ce mois on le mena chez un notaire de Vinay qui s'efforça vainement de lui faire comprendre l'inutilité et la folie d'un pareil acte; il n'en voulut pas moins passer un acte public dans lequel il énonça qu'ayant pris part à une délibération préjudiciable à M. de C..., il rétracta la signature qu'il a apposée à cet acte du conseil municipal. Quels moyens furent employés pour l'amener à une telle résolution? on l'ignore; mais ce qu'il y a de certain, c'est que loin qu'elle lui rendit sa tranquillité, dès ce moment il extravagua complètement. La veille du jour où il a mis si déplorablement fin à sa vie, il était sans cesse préoccupé de l'idée fixe que des gendarmes le poursuivaient; en vain, pour le calmer, lui parla-t-on de l'acte qu'il avait signé récemment; tout fut inutile, les gendarmes étaient toujours là. A une heure du matin, profitant d'un moment où il n'était pas surveillé, il ouvrit sa fenêtre et se précipita sur le pavé; il a expiré cinq heures après. (Dauphinois.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

La cour royale de Paris (première chambre) a rendu un arrêt d'une très haute importance, relatif aux événements des 5 et 6 juin.

On se rappelle qu'à cette époque, plusieurs manufactures d'armes furent enlevées par les insurgés; les propriétaires de ces fabriques, MM. Scipion Périer, Maret, Pérardel, Laurent, Saint-Quentin, eurent devoir intenter une action en dommages intérêts contre la ville de Paris, aux termes de la loi de vendémiaire an IV, et le tribunal, admettant leurs réclamations, condamna la ville de Paris à payer une somme de 360,000 fr.

Devant la cour, M^e Boinvilliers, avocat de la ville de Paris, a soutenu qu'elle devait être affranchie de toute responsabilité, puisqu'ayant pris toutes les mesures nécessaires pour réprimer les troubles, elle se trouvait dans le cas d'exception prévu par l'art. 4 de la loi de vendémiaire an 4.

M^e Dupin, pour les réclamants, a plaidé que la ville de Paris ne pouvait être affranchie de la responsabilité que la loi a décrétée en principe contre les communes, en cas de troubles et d'émeutes, qu'en justifiant des deux conditions : la première, que les individus dont les groupes étaient composés étaient étrangers à la commune; la deuxième, que la commune avait pris toutes les mesures nécessaires pour réprimer les troubles; que le concours de ces deux conditions était indispensable, et que, dans tout autre cas, la commune devait être responsable.

Cette opinion a été consacrée par la cour, qui a ordonné que la ville de Paris serait tenue de payer des dommages-intérêt par état à MM. Scipion, Périer, Maret, etc. En ce qui touche MM. Laurent, Pérardel et St-Quentin, qui avaient reçu devant les premiers juges le dédommagement des torts qu'ils avaient soufferts, elle les a déclarés non recevables dans leur demande, attendu que, d'après la procédure criminelle, ils ne paraissaient pas étrangers aux faits de trouble et de désordre dont la ville de Paris aurait été le théâtre dans les journées des 5 et 6 juin.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — On croit que sir R. Peel arrivera en Angleterre plutôt qu'on ne l'avait pensé. Samedi matin, avant que le duc de Wellington ne quittât le palais de Brighton, un courrier étranger qui est bien connu pour sa rapidité a été expédié à Douvres avec des dépêches pour l'honorable baronnet, qu'on lui recommande de remettre à leur adresse aussi promptement qu'il serait possible. On croyait que sir R. Peel viendrait seul en Angleterre, et que sa femme le rejoindrait. On espère qu'il sera ici dans dix ou quinze jours. Un bateau à vapeur appartenant au gouvernement, attendra sir R. Peel à Galais pour le conduire à Douvres.

Les nouvelles de la province ne sont pas nombreuses, parce qu'il ne s'est pas encore écoulé assez de temps pour qu'une démonstration énergique ait pu être faite, ou pour que la nouvelle d'une pareille démonstration ait pu arriver ici s'il y en a une. Mais dans tous les lieux où est parvenue la nouvelle déplorable du changement opéré dans le ministère, il y a eu consternation, désappointement, soupçon et inquiétude. Les réformistes de la province partagent l'opinion de ceux de la métropole, et les dissidents, ce corps opulent, actif et puissant, procèdent rapidement pour combiner leurs forces afin de pouvoir résister avec efficacité aux coups que certainement le ministère a le projet de leur porter.

Nous avons vu des lettres de Derby, Nottingham, Leicester et d'autres villes, qui contiennent l'assurance que la résolution de résister à un gouvernement tory ou à un retour au pouvoir des tories, sous un prétexte quelconque, est aussi énergique qu'elle ne l'a jamais été à aucune époque, durant la lutte pour la réforme. Il est encore très-difficile de convaincre le peuple que le duc de Wellington a sérieusement l'intention de rentrer au ministère. Ce point une fois démontré, le peuple ne sera pas le dernier à lui prouver qu'il n'entend pas traiter la chose en plaisanterie.

Les contes étrangers que les tories font sur leur idole tiennent vraiment de l'absurde. Croira-t-on jamais que le duc de Wellington soit décidé à rejeter le bill d'amendement de la loi des pauvres, dont il a été le plus ferme soutien, et cependant les émissaires du duc s'efforcent d'accréditer cette idée à Birmingham. Ils ajoutent que sir R. Peel renoncera à la circulation du numéraire, et qu'il inondera le pays de billets d'une livre sterling. Il faut vraiment que les tories comptent outre mesure sur la bonhomie des gens auxquels ils veulent faire croire des choses aussi ridicules. (Morning-Herald.)

ALLEMAGNE. — Hanovre. — L'arrêté suivant vient d'être publié. Guillaume IV, par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et roi du Hanovre, duc de Brunswick et Lünebourg, etc.

En suite d'une décision prise par la diète de la confédération germanique dans sa 33^e séance de cette année, qui a eu lieu le 11 septembre dernier, concernant la défense de suivre les cours de l'université de Berne, il est défendu jusqu'à nouvel ordre par la présente ordonnance à tous nos sujets d'étudier à l'université de Berne.

Quiconque enfreindrait cette défense, serait privé de l'avantage d'obtenir un emploi public dans l'intérieur de notre royaume, et d'y exercer soit la jurisprudence, la médecine ou la chirurgie, et même d'être admis comme candidat prédicateur. Nous ordonnons à toutes les personnes intéressées à ce sujet d'avoir égard à la susdite ordonnance.

En vertu d'un plein-pouvoir spécial S. M. R.

« ADOLPHUS-ALTEN »

— Les journaux bavarois annoncent qu'une récompense de 150 florins sera accordée à quiconque facilitera la découverte des auteurs de placards et libelles qui tendent à inquiéter et irriter les esprits.

— Le peintre Georges Stamberg, Bavaois, accusé de délits politiques (que les journaux ne spécifient pas autrement), après avoir subi une détention de deux années pendant l'investigation judiciaire, et après avoir fait amende honorable devant le portrait du roi, a été conduit à Lischtenau, où il doit subir un emprisonnement de huit ans dans la maison de correction. (Correspondant de Nuremberg.)

— Par suite des investigations de la police de Francfort près de quarante demoiselles, filles d'estimables citoyens de cette ville et presque toutes jeunes et jolies, sont compromises pour avoir favorisé l'évasion de quelques détenus politiques enfermés dans la prison des constables. Ce sont elles, dit-on, qui ont le plus contribué à cet événement, en faisant parvenir aux prisonniers des limes et de petites scies dans des gâteaux et pâtés. Ces demoiselles étaient d'ailleurs notées à la police, comme ayant fait partie du comité de secours pour les Polonais, qui a existé pendant quelque temps à Francfort. On ignore si elles seront mises en accusation et si l'on pourra leur appliquer quelque peine; mais on espère en tout cas qu'elles ne trouveront pas de juges inflexibles; leur jeunesse et le but d'humanité dans lequel elles ont agi, seront sans doute considérés comme circonstances atténuantes.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de la frontière, 15 novembre :

« Deux individus venant d'Espagne et que nous croyons bien informés, nous donnent pour certain que l'affaire, qui a eu lieu entre Mina et Zumalacarréguy, ne s'est point passée du côté de Miranda, mais bien à deux lieues environ de Pampelune, et qu'elle n'a été autrement importante que par le passage de trois compagnies, officiers en tête, de l'armée de Zumalacarréguy au général Mina. Bien que les carlistes fussent en nombre supérieur, cette circonstance néanmoins déterminait leur retraite, sans grande perte de part ni d'autre.

« Mercredi, 12 du courant, Zumalacarréguy, avec six bataillons et trois petites pièces de campagne, se trouvait dans les montagnes de Belate, à trois lieues environ d'Elisondo.

« Les christinos, au nombre environ de cinq mille hommes, qui occupent le Bastan sous les ordres de Oraa, les attendent de pied ferme; il est pourtant probable que Zumalacarréguy sera assez avisé pour ne pas descendre dans cette vallée où il pourrait recevoir un échec, dont les suites seraient désastreuses pour la cause qu'il soutient.

« Le général Mina est rentré à Pampelune. »

Autre lettre de la frontière, du 16.

Les nouvelles qui nous arrivent de la Navarre et qui nous sont données comme positives, sont celles ci-après :

« Zumalacarréguy, avec neuf bataillons et trois petites pièces de campagne, était hier à peu de distance en deça de Pampelune; il y a deux jours qu'il avait donné l'ordre à trois bataillons, qu'il avait laissés du côté d'Aranatz et de San Esteban, de se rendre de suite à Ulzama, où il se trouvait lui-même avec six bataillons. Il semble qu'il entre dans ses projets d'occuper les alentours de Ram

pelune, et d'entraver ainsi les communications entre Mina et ses lieutenants.

« Le général Oraa, laissant la garnison d'Elisondo, renforcée de 200 à 300 hommes, est parti hier matin avec cinq mille hommes pour San Estaban, où il doit aussi placer une garnison. Nous ne connaissons pas la direction qu'il prendra en quittant ce dernier lieu.

« Je vous ai fait connaître, le 13 du courant, que les juntes de la Navarre, des provinces Basques et d'Alava, avaient quitté Lesaca et s'étaient dirigées du côté d'Aranatz, où je vous disais qu'il n'était pas probable qu'elles fussent long séjour. En effet, elles se trouvent aujourd'hui près d'Estella, et nous doutons fort qu'elles puissent y rester long-temps ensemble, car la garnison de cette ville est composée d'hommes intrépides et dévoués; loin d'avoir été attaquée et prise par Zumalacarré, comme on l'a prétendu, elle est en état de se faire respecter.

« Quelques individus qui ont été présents au transport et à la conduite des vivres aux troupes de don Carlos, prétendent qu'elles sont dans un état déplorable, et que l'approche de l'hiver paraît déjà produire un changement sur le moral des soldats.

(Sentinelle des Pyrénées.)

— On lit dans le Journal ministériel du soir :

« Toutes les nouvelles d'Espagne confirment ce que nous avons dit d'une amélioration très-sensible dans les esprits et dans les choses.

« Dans les chambres, l'opposition est en retraite; l'autorité du ministère s'y est notablement affermie depuis le vote de l'emprunt de Guebhard. A l'armée, le moral des troupes est partout relevé.

« L'Espagne a accepté le ministère de la guerre; il a écrit à ce sujet à Mina une lettre pleine de noblesse et de franchise, dans laquelle il lui offre et lui demande le concours du plus absolu dévouement à la cause de la reine.

« De son côté, Mina a envoyé à Madrid un exposé complet de sa situation. On est déterminé à lui donner tous les moyens d'agir qu'il croira nécessaires.

« Caratala est nommé, en remplacement d'Osma au commandement des provinces basques, sous le commandement supérieur de Mina.

« La santé de Mina commence à s'améliorer et lui permet de déployer la plus grande activité.

« Le projet ministériel sur la garde nationale a été voté sans amendement jusqu'à l'art 4, malgré tous les efforts de l'opposition.

VARIÉTÉS.

DESTINÉE SOCIALE

PAR M. VICTOR CONSIDÉRANT, DISCIPLE DE CH. FOURIER.

A envisager les choses de leur point de vue social, ce n'est pas assurément sans un sentiment triste et amer que l'on songe à tout ce que nous avons dépensé sans résultat de temps et d'efforts, au milieu des luttes politiques qui ont été notre vie de quarante années; notre activité s'épuise sur des questions de forme et de superficie, et parmi nous, il en est qui, succombant sous le poids de cette lutte stérile, se retirent de guerre lasse, désillusionnés, navrés du sentiment de leur impuissance, le cœur brisé d'une pensée de découragement et de désespoir.

C'est qu'au point où en sont les choses, on s'aperçoit aujourd'hui enfin, que le remède à apporter aux plaies qui rongent le corps social, n'est pas tout entier dans des réformes purement politiques. — Que le mal est au cœur de cette société gangrenée d'immoralité et de misère; qu'il faut, par conséquent, s'en prendre à sa constitution même, et employer à la recherche et à la réalisation d'une doctrine qui enseigne à mettre en œuvre tous les éléments de bien-être social, le temps et les forces inutilement dépensés jusqu'ici à des questions d'un ordre tout-à-fait secondaire.

Il est évident, en effet, qu'un pouvoir, quel qu'il soit, ne peut exercer une action utile, qu'autant qu'il se voue à la réalisation d'une doctrine sociale, qu'autant qu'il possède un système de moyens ayant puissance de rendre la société plus morale, plus éclairée et plus heureuse.

Il est évident que ces moyens n'existent point dans les théories gouvernementales; et qu'il faut les demander à la science.

Et, d'abord, pour moraliser la société, il ne suffit pas de prêcher et de faire des livres de morale; il faut placer cette société dans un milieu conforme à sa loi, et où elle puisse se développer librement; il faut créer un mécanisme social où l'activité des hommes, au lieu de s'épuiser en actes isolés qui se contredisent les uns, les autres, se porte vers un but unitaire qui profite à la masse et à l'individu. — Dans le milieu où nous vivons, l'égoïsme nous déborde, et il n'en saurait être autrement, car dans une société ainsi faite, la lutte des intérêts existant partout et sous toutes les formes, chaque homme se trouvant livré à lui-même et aux prises avec le besoin, on est égoïste, parce qu'il faut l'être; — il faut songer à soi, vivre pour soi, sous peine de mourir de faim!

— Ayez une organisation sociale qui affranchisse l'individu de cette pénurie qui lui fait une horrible loi de l'égoïsme, à lui toujours inquiet sur son avenir, et ne pouvant compter sur le lendemain; — développez, fécondiez les sources de production et de bien-être, — mais jusques-là ne parlez pas de morale et de dévouement à une société affamée qui ne peut vous entendre, — vous ressemblerez au pédagogue de la fable, s'amusant à sermoner l'enfant qui se noie. — Ne parlez pas surtout de liberté, car il n'y a pas de liberté possible pour qui manque du pain!

C'est donc sur la création du bien-être que doit reposer le développement moral comme le développement intellectuel d'un peuple; aussi de quelque côté que l'on porte ses regards, ne voit-on au milieu de nous que corruption et immoralité, parce que il n'y a partout que privation et misère. — Qu'on y prenne garde! cet état ne peut indéfiniment se prolonger! Les sociétés civilisées, a dit Montesquieu, sont atteintes d'une maladie de langueur, d'un mal intérieur, d'un venin secret et caché; Babylone, Palmyre, Thèbes, Carthage et tant de régions autrefois florissantes, maintenant converties en de vastes déserts, ne sont-elles pas là pour nous dire qu'une société peut périr? — Dans le mouvement qui emporte les sociétés modernes, ne sommes-nous pas arrivés à un point de maturité tel qu'il ne soit plus possible de se faire illusion sur la valeur de la forme sociale où nous vivons, — et ne pouvons-nous pas affirmer, en présence des effrayants symptômes dont nous sommes témoins, que ces sociétés sont menacées d'une dissolution inévitable, si quelque changement heureux ne vient s'opérer dans leur constitution intime?

Il est beaucoup de gens, nous le savons, qui ne voient rien, n'entendent rien de tout cela; devant ces misères atroces écrites avec du sang sur les murs de nos carrefours, ils ne sentent rien! Ils vous répondent ces gens-là avec un épouvantable cynisme qu'il n'y a de malheureux que ceux qui le deviennent par leur propre faute; qu'après tout s'il y a des populations qui souffrent, des millions d'hommes qui naissent, vivent et meurent dans les angoisses

de la misère, tandis que d'autres s'émeuvent de toutes les joies, il doit en être ainsi parce qu'il en a toujours été ainsi, et qu'il y a une loi à vouloir porter remède: la chose ne vaut pas, selon eux, la peine qu'on y songe! — Aussi ont-ils inventé cette formule aristocratique qui résume admirablement le fond de leur pensée: *Il faut une religion au peuple.* « Il faut que le peuple souffre et ne se plaigne pas; qu'il endure tous les maux et tous les outrages sans songer le moins du monde à changer son sort; il faut qu'il sache bien, qu'il n'aura d'existence supportable qu'en un autre monde et qu'il prenne son parti. »

Nous n'espérons pas changer l'opinion de ceux qui tiennent pareil langage; — ils ont de trop bonnes raisons pour ne pas comprendre: ce n'est pas à ceux-là que nous nous adressons. — Nous parlons aux hommes qui souffrent, qui souffrent de leurs propres maux et de toutes les douleurs qui s'agitent autour d'eux, aux hommes qui ont étudié la société, analysé ses plaies et dont le cœur a saigné avec le nôtre.

Plusieurs ont cru qu'un large système d'éducation en favorisant le développement de toutes les intelligences, suffirait pour placer la société dans des conditions meilleures de moralité et de bien-être; c'est là encore une illusion, aussi bien que de croire tout faire en substituant un mode de pouvoir à un autre. — Il est facile, en effet, de s'apercevoir qu'au sein de cette anarchie où chacun tire à soi, où les forces individuelles s'entre-choquent et se combattent à lieu de converger vers un but social: — tous les avantages de la lutte appartiennent à celui qui dispose d'un capital quelconque, — que dès-lors le prolétaire sera d'autant plus malheureux qu'il comprendra mieux sa position d'homme exploité, et que l'éducation aura développé en lui des besoins qu'il ne pourra pas satisfaire; cette idée a été fort bien exprimée par une phrase de M. Alex. Dumas: *Insensé que j'étais d'élargir mon cœur afin que le désespoir pût y tenir!*

Il y a au fond de la société où nous vivons un mal profond et qui tient à son organisation intime, c'est l'exploitation du travail et de l'intelligence par la propriété: tant que cet état n'aura pas changé, il n'y aura pas d'harmonie possible, pas de vertu de dévouement général possible, car l'humanité ne saurait se développer que dans un milieu conforme à sa loi, elle ne peut comprendre et réaliser cette loi, si dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral elle se trouve placée dans des conditions radicalement fausses.

Il faut donc pour rendre l'homme meilleur augmenter les ressources matérielles de la société et trouver une organisation où chaque individu soit assuré de se faire par son travail une position indépendante et honorable: — Tel est l'immense problème qu'il faut résoudre: il faut augmenter la richesse sociale, non pas seulement par certains perfectionnements matériels apportés à la manutention industrielle et au transport des produits, tels que chemins de fer, canaux, machines, etc., moyens qui sous notre régime d'exploitation et de concurrence anarchique, n'ont d'autre résultat que de concentrer en quelques mains la somme de richesses obtenue, mais par une organisation qui protège et harmonise tous les intérêts; — car dans l'organisation actuelle, la misère du travailleur s'accroît d'autant plus que la somme générale de production s'augmente; chaque perfectionnement introduit dans l'industrie tend directement à rendre plus lourd le servage du prolétaire et à dépouiller la petite propriété au profit de la grande; — l'Angleterre est un exemple fort remarquable de ce fait qui semble paradoxal et étrange: en ce pays qui est le plus riche et le plus avancé en industrie, et où les hauts barons de la féodalité industrielle comptent leurs revenus par millions, le tiers des travailleurs en est réduit à recevoir l'aumône publique! — De grandes entreprises qui disposent de capitaux énormes se sont emparées de l'exploitation agricole et manufacturière et les choses en arrivent forcément à ce point que ce ne sera plus seulement l'ouvrier, le prolétaire qui seront exploités et obligés de travailler à la fortune d'autrui sans autre espoir que de vivre au jour le jour d'une vie de misère et de privations; mais aussi le petit capitaliste et le petit propriétaire foncier qui ne pouvant faire face à cette concurrence formidable et ruinés par le monopole de la grande richesse en seront réduits à la même situation. — Ce monopole de l'industrie manufacturière et agricole qui est déjà chez nos voisins un phénomène fort saillant ne peut tarder à produire chez nous les mêmes résultats.

Beaucoup de gens qui n'ont pas étudié le mal jusque dans sa racine, se préoccupent de quelques vices de surface et croient remédier à toutes les misères, soit en changeant le système d'impôt, comme si le salaire fixé par le maître ne devait pas diminuer dans la proportion même du dégrèvement d'impôt et placer immédiatement l'ouvrier dans une situation exactement pareille, soit en stipulant un maximum pour les salaires, comme s'il était possible sans changer de système de liberté commerciale et de concurrence illimitée, d'intervenir entre l'ouvrier et le maître pour imposer à celui-ci un salaire qu'il ne voudrait pas payer; — d'autres, plus hardis, mais partant d'une analyse incomplète, se sont imaginés qu'au moyen d'un remaniement de la propriété opérée soit par l'abolition de l'héritage, soit de toute autre façon, on arriverait à subvenir aux besoins de tous. C'est encore une erreur: en France, vingt-deux millions d'individus sur trente-trois millions n'ont, terme moyen, que trente-trois centimes par jour pour se loger, se vêtir et se nourrir; si l'on veut supposer le revenu du pays tout entier, partagé également entre ses trente-trois millions d'habitants, cette répartition ne donnerait à chaque individu qu'environ cinquante-quatre centimes par jour. — On voit par ce seul fait, démontré par des calculs rigoureux, que sans un meilleur système de production, il y aura toujours pénurie; qu'ainsi la science sociale doit nous fournir les moyens, non pas seulement de distribuer, mais surtout de créer une richesse qui n'existe pas, — en harmonisant toutes les forces sociales.

Au reste, les éléments de cette richesse existent, il n'est besoin que de savoir les mettre en œuvre; on s'en convaincra si l'on veut réfléchir à l'immense puissance que donnerait à l'activité humaine une direction harmonique et unitaire, si l'on veut songer surtout que la France n'a pas le tiers des habitants que son sol pourrait nourrir, que quatre cinquièmes de ses terres ne sont pas aussi bien cultivées que l'état de la science agricole ne le permettrait, trait, et qu'un cinquième ne l'est pas du tout; ce qu'il y a de forces perdues ou mal employées, est incalculable.

Les moyens de mettre en œuvre ces éléments de bien-être, sont l'objet de la théorie d'association de Ch. Fourier, — théorie immense, radicale, complète, conçue et publiée déjà vers l'année 1808, et prêchée aujourd'hui avec ardeur par ses disciples parmi lesquels M. Victor Considérant tient un rang élevé; son livre, vigoureusement pensé, chaudement écrit, est un exposé lucide de cette doctrine. — Un second volume doit faire suite incessamment à celui qui a déjà paru. — Nous avons dit le but, et présenté un petit nombre des idées générales de cet ouvrage; quand aux procédés d'organisation qu'on y propose les, bornes de cet article ne nous permettent point d'en faire ici l'analyse. — Il faudrait beaucoup d'espace pour remplir convenablement cette tâche, et mieux vaut, sans doute, renvoyer à l'ouvrage de M. Considérant, ceux de nos lecteurs qui ne connaissent point les bases de la

théorie sociale que de les présenter en quelques lignes mutilées et incomplètes.

MICHEL-ANGE P.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(22) VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS DÉCÈS,

Le jeudi vingt-sept novembre courant, à l'heure de dix du matin, il sera, rue Belle-Cordière, n° 10, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers.

Le vendredi vingt-huit, cours Perrache, près la prison de St-Joseph, il sera aussi à la même heure procédé à la vente aux enchères de divers objets et matériaux pour construction, tels qu'échelles d'engin et leur mécanique, tombeaux, chariots, cordes à main, câbles, etc.

Le samedi vingt-neuf, sur la place du marché aux chevaux de cette ville, il sera, à l'heure de deux, procédé à la vente aux enchères de plusieurs beaux chevaux alban, à tous crins, et de l'âge de six ans, et de voitures bourgeoises, avec harnais.

Tous ces objets dépendent de la succession de M. Jacques Couvert, qui était entrepreneur de bâtiments à Lyon, et il seront vendus à la requête de ses héritiers bénéficiaires, et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil dûment en forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

(21) Jeudi prochain vingt-sept du courant, sur la place du marché de Vaise, il sera procédé à la vente des objets saisis consistant en buffet de salle, une fontaine et sa cuvette, table de jeu, secrétaire, commode, chaises, glace, et beaucoup d'autres objets non détaillés, le tout au comptant.

CHAVET.

(24) Demain jeudi, neuf heures du matin, sur la place des Cordeliers à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en banque, banc, balance, chaises, poêle, lampe, vaisselle, objets de quincaillerie, etc. etc.

ANNONCES DIVERSES.

(23) On désire acheter un greffe de justice de paix dans les environs de Lyon.

S'adresser à M. Talin, avoué à la cour, rue Bombarde, n° 10.

(1442 2) ASSURANCE MUTUELLE,

CONTRE L'INCENDIE.

L'agent général croit devoir rappeler à messieurs les sociétaires qu'une compagnie formée de ceux d'entre eux qui voudront y prendre part, et ayant pour but de s'assurer aussi mutuellement et sans frais contre les risques de la guerre et autres exceptés par les statuts, s'organise dans les bureaux de la compagnie primitive; il est instant que ceux qui désirent s'y adjoindre en fassent la déclaration antérieurement au 1^{er} janvier prochain, époque fixée pour sa mise en activité.

GIRARDON.

TRAITEMENT VÉGÉTAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET^e pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon.

Les maladies secrètes, les gonorrhées récentes et anciennes, les dartres, la gale, et généralement toutes les affections de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.

Se vend 8 et 4 fr. la bouteille, à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24.

Deux dépôts sont établis à Paris, et dans toutes les principales villes de France et de l'étranger. (Voir la Brochure relative au traitement.)

(Affranchir.) (1395 5)

Spectacles du 26 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Elourdis, comédie. — Le Calife de Bagdad, opéra. — Hommage à la Mémoire de Boieldieu.

GYMNASE LYONNAIS.

Vive le Divorce, vaud. — Le Jésuite, drame. — Les Deux Borgnes, vaud.

BOURSE DE PARIS du 22 novembre.

Cinq pour cent	105f 85	105f 85	105f 70	105f 70
— fin courant	106f	106f 10	105f 80	106f
— fin courant	77f 75	77f 80	77f 50	77f 50
Trois pour cent	77f 90	77f 90	77f 55	77f 80
Quatre pour cent	"	"	"	"
Rentes de Naples	95f 55	95f 60	95f 55	95f 55
— fin courant	95f 75	95f 75	95f 55	95f 70
Rentes perpétuelles	43f 1/2	"	"	"
Emprunt cortès	39f	"	"	"
Act. de la banque	1785f	"	"	"
Quatre canaux	1165f	"	"	"
Caisse hypothéc.	625f	"	"	"
Emprunt d'Haïti	"	"	"	"



P.-E. PRUD'HON,
Rédacteur, l'un des Gérans.